

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA LOIRE

Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Communes de FROSSAY (44320) et de CORDEMAIS (44360)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Le Mignon, commune de Frossay	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Village Le Mignon mentionné sur le Scan Littoral rive gauche de la Loire. Numérisation à partir du Scan Littoral en partant de la zone centrale du village (qui s'étend sur approximativement 250 mètres le long du cours d'eau) et en prolongeant l'arc perpendiculairement au cours d'eau. Pour une délimitation plus précise, il serait également utile d'identifier un point d'ancrage sur la rive droite.</p> <p>Positionnement approchée (incertitude < 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

